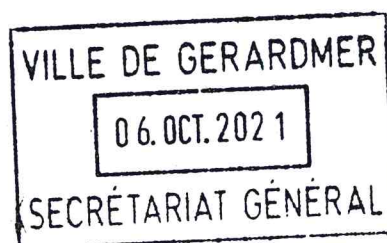


Munster, le 1^{er} octobre 2021



Parc
naturel
régional
des Ballons
des Vosges

Une autre vie s'invente ici



URB
C=PI

OC/MG - 6921

Dossier suivi par :
Frédéric Monin-Guenot
Objet :
Modification du PLU de la Ville de Gérardmer

Ville de Gérardmer
Monsieur le Maire Stessy SPEISSMANN

BP 19

88407 GÉRARDMER Cedex

Monsieur le Maire,

Par courrier du 30 juillet 2021, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges a été destinataire du projet de modification du PLU de la Ville de Gérardmer.

Après examen des éléments transmis, je vous informe que les modifications envisagées ne sont pas de nature à compromettre la compatibilité du PLU approuvé avec la Charte 2012-2027 du Parc. Il est important de rappeler que la Ville de Gérardmer se situe hors d'un périmètre de SCoT approuvé, ce qui implique une compatibilité directe entre le PLU et la Charte du Parc conformément aux dispositions de l'article L131-7 du Code de l'Urbanisme.

La protection stricte des zones humides ajoutées au zonage constitue une réponse satisfaisante, dans l'attente de la révision du PLU, aux enjeux identifiés sur votre commune en matière de préservation de la ressource en eau et de la qualité environnementale et paysagère des secteurs concernés.

Les autres modifications proposées allant dans le sens d'une meilleure intégration des dispositions en faveur de la protection du patrimoine local et permettant d'optimiser l'instruction des dossiers d'autorisation, n'appellent pas de remarques particulières de notre part.

Pour ces raisons, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges émet un avis favorable sur le projet de modification du PLU approuvé de la Ville de Gérardmer.

Concernant les domaines de l'urbanisme, votre référent Parc est M. Frédéric Monin-Guenot, chargé de mission en urbanisme et architecture.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Amitiés

Le Président

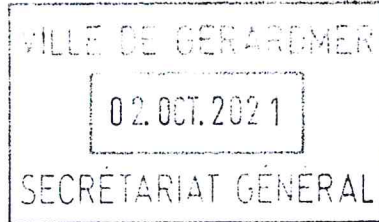
Laurent SEGUIN

Parc naturel régional des Ballons des Vosges • 1 rue du Couvent • 68140 Munster
03 89 77 90 20 • www.parc-ballons-vosges.fr



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction départementale
des territoires des Vosges**

Epinal, le **28 SEP. 2021**

Mme Coralie RULQUIN

Référente urbanisme

03 29 69 12 82

coralie.rulquin@vosges.gouv.fr

ddt-seaf-mpcc@vosges.gouv.fr

Mairie de GERARDMER

M. Stessy SPEISSMANN

46, rue Charles de Gaulle

88400 GERARDMER

Monsieur le Maire,

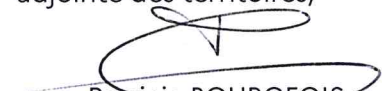
Par courrier du 30 juillet dernier, vous avez saisi la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers afin qu'elle émette un avis sur la modification N°1 du PLU de la commune de GERARDMER.

Celle-ci a été présentée lors de la réunion de la CDPENAF qui s'est déroulée le 13 septembre 2021.

Après examen de votre projet, les membres de la commission ont émis un avis favorable sur la modification du PLU de votre commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
la directrice départementale
adjointe des territoires,


Patricia BOURGEOIS

o = Urb

e = P1